

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 mars 2021**  
~~~~~

**RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**  
**COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS - DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 mars 2021 à 16h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 11 mars 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. David CABLAT, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, M. Gregory BRO, Mme Martine BONNET, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Nicolas ROUSSARD à M. Ronny PONCE, M. José MARTINEZ à M. Jean-Marc ISURE, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL.

Excusés

M. René GARRO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 521 1-17 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-1-1 657 en date du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et prévoyant en particulier l'exercice des compétences eau et assainissement ;

VU le rapport d'études de Projet réalisé et rédigé par le bureau d'étude Cabinet MERLIN définissant les caractéristiques techniques et financières du renouvellement des réseaux sur l'Avenue Jean Jaurès à Saint-André-de-Sangonis ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 15 février 2021.

CONSIDERANT que les travaux de réhabilitation consistent à renouveler la canalisation d'assainissement de diamètre hétérogène suivant les antennes et tronçons par une conduite en Grés DN 200 sur un linéaire d'environ 345 ml avec la reprise d'une vingtaine de branchements,

CONSIDERANT que le projet de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable consiste à remplacer la canalisation d'eau potable existante, en PVC Ø110 par une conduite en fonte DN 150 sur un linéaire d'environ 540 ml avec la reprise d'une vingtaine de branchements d'eau potable,

CONSIDERANT que l'estimation du coût global du projet s'élève à 586 162.86 € HT soit 703 395.43€ TTC dont : 361 259 € pour les travaux de réhabilitation du réseaux d'assainissement et 224 904 € pour le renouvellement du réseau d'eau potable,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'adopter le projet de travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement sur l'Avenue Jean Jaurès à Saint-André-de-Sangonis évalué à 361 259 € HT,
- d'adopter le projet de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur l'Avenue Jean Jaurès à Saint-André-de-Sangonis évalué à 224 904 € HT,
- de solliciter les demandes de subventions auprès des financeurs concernés : Département, Agence de l'Eau,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux d'assainissement,
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2529 le 23 mars 2021

Le Président de la communauté de communes

Publication le 23 mars 2021

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 23 mars 2021

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210322-2260-DE-1-1

Jean-François SOTO

Plan de financement prévisionnel

**RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE JEAN JAURES A SAINT ANDRE DE SANGONIS**

<i><b>DEPENSES</b></i>			<i><b>RECETTES</b></i>		
<b>POSTES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>
Etudes	29 818 €	13%	Conseil Départemental	67 471,27 €	30%
Travaux	195 086 €	87%	AERMC	112 452 €	50%
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>179 923,38 €</b>	<b>80%</b>
			<b>PART CCVH</b>	<b>44 980,84 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>224 904 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>224 904 €</b>	<b>100%</b>

Plan de financement prévisionnel  
**RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE JEAN JAURES A SAINT ANDRE DE  
SANGONIS**

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes	46 638 €	13%	Conseil Départemental	108 378 €	30%
Travaux	314 620 €	87%	AERMC	180 629 €	50%
			PART FINANCEURS	289 006,91 €	80%
			PART CCVH	72 251,73 €	20%
<b>TOTAL HT</b>	<b>361 259 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>361 259 €</b>	<b>100%</b>

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault a confié au Cabinet Merlin la maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur la commune de Saint André de Sangonis (34).



## DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PROJET

Ce projet est situé en zone résidentielle semi-dense composée de logements en lotissement de type pavillonnaire. La voirie est étroite et dans un état dégradé, il existe de nombreux signes de travaux antérieurs. La rue présente une largeur moyenne qui varie entre 4,00 et 6,00 m. Sur cette même zone, la voirie est bordée par un petit fossé/caniveau en partie aérien d'un côté Sud, et canalisé de l'autre.

La circulation se fait à double sens sur l'intégralité de l'avenue Jean Jaurès. Cette avenue dessert la rue de la Carriérasse, le chemin de Peyre et la rue des Oliviers et l'impasse du le lotissement le Coustal.

La voirie de l'avenue de Lodève (N109) est dans un état satisfaisant.

A noter que le projet s'inscrit dans un programme de renouvellement de voirie (entre le chemin de la Peyre et la rue des Oliviers) et de création de logement.

**Le réseau d'eau potable** est caractérisé par un réseau maillé et surpressé une conduite en PVC en DN 110.

Ce PVC est de type PVC collé avec des faiblesses sur les raccordements type collés et entraînent des fuites récurrentes.

**Le réseau d'assainissement** est lui caractérisé par un réseau en Amiante Ciment et PVC de diamètre 100 et 150 avec de multiples défauts (branchements pénétrants, retenue d'eau, décentrage...)

Le projet est situé Avenue Jean Jaurès et prévoit :

La reprise complète de la canalisation AEP supprimée existante, y/c branchements (16 branchements) et antennes – 540 ml

La reprise complète de la canalisation EU existante, y/c branchements et antennes – 345ml ■

Actuellement, le réseau d'eau potable est positionné sur la demi-chaussée cotée Nord, avec un encombrement du sol important sur ce secteur (Réseau d'assainissement, Télécom et électricité HTA).

Le réseau à créer sera donc implanté au Sud en tranchée commune avec le réseau d'assainissement pour simplifier l'exécution des travaux. Les branchements seront basculés à la fin du chantier après la réception de l'analyse potabilité de l'eau.

L'ancien réseau sera maintenu en service durant les travaux de pose. Des coupures d'eau seront nécessaires pour raccorder les branchements ainsi que les antennes.

La conduite d'AEP sera en fonte DN150mm et posée à une profondeur moyenne comprise entre 0,90 et 1,20 m ; avec des points exceptionnels à 1,30 pour croisement avec réseaux existants et à 2m au niveau du franchissement du cadre EP situé à proximité de l'Avenue de Lodève. Une vidange sera mise en place au niveau de ce cadre dans la mesure où nous sommes sur un point bas.

Une ventouse sera mise en place sur le point haut du profil au niveau du chemin de la Carrièreasse.

Le réseau existant sera laissé en place et comblé au remblai liquide. Des plaques pleines seront posées aux extrémités de réseaux abandonnés. Les anciennes bouches à clefs seront déposées.

**En ce qui concerne le réseau d'assainissement**, celui-ci est posé sur la demi-chaussée cotée Nord en parallèle du réseau d'eau potable. Comme vu précédemment, les réseaux seront posés en tranchée commune et repris de l'aval (Chemin de la Peyre) vers l'amont (Poste de refoulement, rue des Oliviers). Les branchements d'assainissements seront repris au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Les deux points de raccordements étant fixe, la pente du réseau existant sera conservée.

Le réseau sera repris en Grès et renforcé en DN200mm pour mise en conformité.

Les regards mis en place seront en béton DN800mm ET DN1000mm au niveau des antennes et les branchements seront réalisés en PVC avec une connexion par culotte en grès ou en piquage direct sur regard selon les cas.

Le réseau existant ne sera pas déposé. Certaines portions uniquement seront reprises en lieu et place au niveau des raccordements sur le réseau existant. Le réseau sera abandonné et rempli en remblai liquide, les regards seront comblés en grain de riz jusqu'à -1m/TN, et déposé sur la partie supérieure. Ces dispositions seront à valider lors de la demande de permission de voirie avec le gestionnaire.